

## Mesure du temps de transit colique

### Ordonnance

1. Arrêt des médicaments à visée digestive (sauf le son, le psyllium et autre mucilage).
2. Prendre un rendez-vous de radio (ASP) dans un cabinet de radiologie.
3. Avaler une capsule de 10 marqueurs radio-opaques par jour pendant 6 jours successifs toujours à la même heure (heure de l'examen radiologique).
4. Faire pratiquer un cliché d'abdomen sans préparation (ASP) le 7ème jour. Les clichés doivent prendre le cadre colique et la symphyse pubienne.
5. Rapporter ou faire envoyer les clichés à votre gastroentérologue en joignant la feuille de recueil du transit.

### Ordonnance ASP

**Faire une radiographie d'abdomen sans préparation** prenant tout le cadre colique et la symphyse pubienne le lendemain du dernier des 6 jours de prise des marqueurs radio-opaques (à la même heure si possible).

Compter les marqueurs présents globalement et dans les 3 aires (colon droit, colon gauche, recto-sigmoïde) définies par les lignes suivantes : tracer une ligne verticale sur les apophyses vertébrales jusqu'à L5 et une ligne reliant l'apophyse de L5 aux toits des deux cotyles fémoraux.

La formule de calcul du temps de transit est :

$$\text{TTC (global, ou dans chaque segment) en heures} = n \times 2,4$$

### Ordonnance marqueurs

**Marqueurs radio-opaques pour mesure du temps de transit colique :**

- Six gélules contenant chacune 6 marqueurs.